

Syndicat national des fleuristes - Salaires minimum dans la branche - Newsletter #12

Syndicat national des fleuristes - Newsletter #12

Nouvelles du Synapses - Salaires minimum dans la branche - Newsletter #12

Cette newsletter à laquelle vous vous êtes abonné, met à votre disposition des informations accessibles au moyen d'un clic sur le lien ou les liens qui vous intéressent (textes soulignés, ci-dessous). Cette pratique permet de ne pas encombrer inutilement les messageries. Pour profiter de l'apport des textes enrichis, nous vous recommandons d'ajouter l'adresse e-mail noreply@e-monsite.com dans vos contacts.

Salaires minimum dans la branche Fleuristes, vente et services des animaux familiers (IDCC 1978)

Le *Journal officiel* du 3 novembre 2012 a publié l'arrêté d'extension de l'accord salaires signé le 3 juillet 2012 dans le cadre de la Convention collective nationale fleuristes, vente et services des animaux familiers, le rendant obligatoire à tous les employeurs et pour tous les salariés placés dans le champ de ladite CCN.

[Lire l'article](#)

Archives

A la demande de certains lecteurs, nous avons mis en ligne l'ensemble des newsletters déjà publiées. Un lien permanent est disponible directement sur le site et sera rappelé sur chacune des newsletters. [Accéder aux archives](#)

L'équipe du SYNAPSES

Syndicat national des activités liées aux animaux domestiques et non domestiques, aux végétaux d'ornement, à l'environnement et au cadre de vie

55, rue Lacordaire

75015 Paris

 01 44 26 30 98

 01 77 65 66 02

<http://syndicat-fleuristes.org>
fleurs.synapses@gmail.com
<http://twitter.com/#/SyndicFleur>

L'ensemble des newsletters déjà publiées est disponible au moyen du lien suivant. [Archives](#)